



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le dossier relatif au

**projet d'aménagement particulier « Brill 2.0 »,
portant sur une partie de la parcelle n°541/7512, adjacente à la Cité am Wénkel,
au lieu-dit « Brill », section A de Bertrange,
présenté par le bureau d'architectes Schumacher Schmiz S.à r.l.
pour le compte de la société Baumeister-Haus Luxembourg S.A.**

est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la Commune de Bertrange pendant la **période du 04.10.2024 au 04.11.2024** inclusivement. Le même avis est publié dans les journaux TAGEBLATT, LUXEMBURGER WORT, LE QUOTIDIEN, ZEITUNG VUM LËTZEBUERGER VOLLEK et L'ESSENTIEL en date du 4 octobre 2024 et sur le site internet communal www.bertrange.lu.

Les réclamations relatives au projet en question sont à présenter par écrit au collègue échevinal de la Commune de Bertrange **avant le 05.11.2024**, à peine de forclusion.

Bertrange, le 4 octobre 2024

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire